

## TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES - 2017- 2018

Les tarifs et les conditions générales de vente sont disponibles à télécharger sur le site de l'association Eisenia.

### Publics

- o Les formations sont ouvertes à tou-te-s, après un premier échange (téléphone, physique, mail) permettant de valider la pertinence et l'adéquation de chaque action.
- o Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) ainsi qu'un intérêt pour les thématiques abordés et sont précisés dans le descriptif des stages.

### Aspects pratiques

- o Dans tous les cas, un programme complet et détaillé de chaque action de formation est proposé.
- o Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques (dates, horaires, lieux, intervenants, transports, accueil, etc...) sont communiquées aux participants au moins 10 jours avant le démarrage de la formation.

### Coût des formations

pour l'année 2017/18, les tarifs de formation sont les suivants :

\* *Lombricompostage, vie des sols, retraitement de déchets agricoles et urbains*

\* *Gérer un site de lombricompostage collectif*

**(durée : 12 h) // particuliers : 144€ soit 12€/h - - - professionnels : 360€ soit 30€/h**

\* *Valoriser et réduire ses déchets en espaces verts*

\* *Monter un atelier de réparation collectif pour appareil électrique, électronique, informatique (atelier soudé)*

\* *DIY - Acquisition de connaissances électrotechniques de premier niveau (atelier soudé)*

**(durée : 18 h) // particuliers : 216€ soit 12€/h - - - professionnels : 540€ soit 30€/h**

\* *Monter un programme d'animation autour du développement durable*

**(durée 7 h) // particuliers : 70€ soit 10€/h - - - professionnels : 168€ soit 24€/h**

- o Le tarif couvre l'intégralité des frais pédagogiques engagés par l'organisme de formation pour chaque session.
- o En cas de refus de financement d'une formation par l'organisme payeur, les conditions financières pourront être réexaminées.
- o Les repas, les frais d'hébergement et de déplacement sont à la charge des stagiaires.
- o Un chèque de réservation de 50€ est demandé à toute personne souhaitant s'inscrire à une formation.
- o En cas d'annulation du stagiaire moins de 10 jours avant le début de la formation, ce chèque sera encaissé.
- o Le restant dû sera à payer à réception de la facture.



### **Attestations**

- o Une feuille de présence est signée par les stagiaires et les formateurs, par demi-journée de formation.
- o Une attestation de formation précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, est remise à chaque participant à l'issue du stage, ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

### **Conventions, Contrat**

- o Un contrat ou une convention de formation professionnelle est produite par l'association Eisenia et adressée au stagiaire. Elle est signée par les deux parties.

### **Annulations**

- o L'association Eisenia se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participant-e-s est insuffisant. Les conditions de rétractation et d'annulation sont précisées dans le contrat de formation.

### **Réclamations et litiges**

- o Toute réclamation portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation doit être formulée par écrit et transmise au responsable dans un délai de 15 jours après la fin de la formation.
- o En référence à l'article L 6354-1, en cas d'inexécution totale ou partielle de la formation, l'association EISENIA s'engage à restituer au bénéficiaire les sommes indûment perçues de ce fait.
- o Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.